



Rétractation sur devis signé

Par andeve

Bonjour,
Nous venons d'accepter et de signer un devis de réparation d'une pompe à chaleur tombée en panne.
Nous avons donné notre accord par mail avec le document signé joint.
Nous avons la possibilité de bénéficier d'un devis plus avantageux.
Pouvons-nous nous rétracter ?
Merci

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité. <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50